



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DROIT D'ALERTE AU LYCÉE MOUNIER

Des représentant-es en Formations spécialisées en santé et sécurité au travail du ministère de l'Éducation nationale, de l'académie de Nantes et du département du Maine et Loire ont déposé conjointement, ce matin, et à ces trois niveaux d'instances administratives, un droit d'alerte signalant un danger grave et imminent au Lycée Emmanuel Mounier dans le quartier Monplaisir à Angers.

C'est aujourd'hui en effet que devaient commencer des travaux de désamiantage du bâtiment E de cet établissement et cela en site occupé.

Le Dossier Technique Amiante (DTA) de cet établissement, mis à jour en 2022, et surtout le Relevé Avant Travaux (RAT), daté de 2019, font état d'une présence importante d'amiante dans les matériaux de construction (Dalles de sol, colle de carrelage, ragréage, allèges de fenêtre...). Or les pouvoirs publics dérogent à leur obligation de protection de la santé et de la sécurité des personnels et des élèves. La situation du lycée Mounier n'est pas isolée puisque 97% du bâti scolaire en Maine-et-Loire a été construit avant l'interdiction de l'amiante en 1997.

Pourtant, l'amiante est une substance cancérogène sans effet de seuil : cela signifie qu'une simple exposition, quelle que soit sa durée ou le nombre de fibres présentes dans l'air (une seule suffit), peut déclencher des cancers chez des individus jusqu'à 40 ans plus tard.

Les actions correctives préconisées lors de la réalisation du diagnostic technique amiante au lycée Mounier n'ont donc pas été suivies d'effets depuis 2019. À présent des travaux de désamiantage sont programmés, mais l'administration fait preuve de manière criante d'un mépris des conditions de travail des personnels, des conditions d'apprentissage des élèves et des risques encourus par elles et eux.

Les travaux, censés commencer aujourd'hui, en pleine période de cours, posent donc de graves risques pour la santé et la sécurité physique et psychique des enseignant-es, celles des élèves et de tout le personnel de l'établissement. Les travaux subissent déjà des retards et ne commenceront – à priori – que la semaine prochaine .

Les premiers retours de l'enquête des représentant-es des personnels soulignent :

- ➔ le risque amiante : Les fibres d'amiante, invisibles à l'œil nu, peuvent causer des maladies graves, notamment des cancers, même plusieurs décennies après l'exposition. Les multiples scandales liés à la gestion de l'amiante en France nous rappellent à quel point cette substance est dangereuse et mortelle, c'est pourquoi l'action des représentant-es syndicaux est essentielle pour vérifier que les mesures de prévention sont respectées. Le chantier ne permettra d'ailleurs même pas d'éradiquer entièrement la présence d'amiante dans l'établissement puisque les matériaux amiantés qui se trouvent dans un état dégradé au troisième étage y resteront jusqu'à la réalisation de nouveaux travaux à l'automne 2025, c'est-à-dire 6 ans après la réalisation du DTA. Des cours ont toujours lieu dans ces salles de classes malgré le danger.
- ➔ des nuisances sonores : les travaux entraînent du bruit jusqu'à 90 décibels, rendant l'enseignement et l'apprentissage particulièrement difficiles, voire impossibles. L'exposition aux nuisances sonores et vibratoires représentent un risque pour la santé et engendre une fatigabilité conséquente tant pour les professeurs que les élèves.
- ➔ Des risques dans la gestion des flux : le chantier implique des travaux dangereux et engendre déjà des difficultés de flux des élèves. Les représentant-es syndicaux se montreront particulièrement vigilant-es dans leurs préconisations aux procédures d'évacuation en cas d'incendie.
- ➔ la dégradation de la situation de travail des collègues de Sciences : l'administration leur impose la responsabilité de choisir entre faire cours dans des salles équipées pour les Travaux Pratiques de sciences mais amiantées au milieu d'un chantier de désamiantage OU déménager vers des salles non équipées pour les manipulations dans lesquelles ils ne pourront pas mener leurs enseignements comme il se doit, pénalisant ainsi des élèves dans l'obtention du diplôme du baccalauréat.

Les propos rassurants des services de l'Éducation Nationale ou de la Région cachent très mal une situation catastrophique de gestion d'un tel chantier en site occupé.

Pour protéger les personnels et les élèves du Lycée Mounier, les organisations syndicales SUD et SNES-FSU représentées dans les F3SCT Ministérielle, Académique et Départementale ont lancé ce jour, un droit d'alerte et ont mené une enquête afin de faire la lumière sur les conditions de ce chantier et les risques encourus et ont préconisé des solutions à la mise en sécurité de toutes et tous. Le rapport d'enquête et ses préconisations seront transmises aux trois administrations dans les plus brefs délais.